

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
N°AURA-2023-DEP-025**

Séance du 4 mai 2023

**Avis relatif à la demande de dérogation aux mesures de protection des espèces
en lien avec la restauration de la lône des Cerisiers
en réserve naturelle nationale du Haut-Rhône français**

Lors de la séance du 4 mai 2023, le CSRPN a examiné la demande d'autorisation de travaux dans la réserve naturelle nationale (RNN) du Haut-Rhône français pour la restauration hydraulique et écologique de la lône des Cerisiers sur la commune des Avenières Veyrins-Thuellins (38).

Le Syndicat du Haut-Rhône (SHR), gestionnaire de la réserve naturelle, projette de réaliser des travaux de restauration de la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques de la lône des Cerisiers. Cette restauration prévoit notamment la destruction d'environ cinq pieds de Rubanier émergé (*Sparganium emersum*).

Ce projet a pour objectif de rétablir une connexion amont fonctionnelle pour améliorer les conditions d'écoulements et maintenir la fonctionnalité des milieux aquatiques ; de réactiver les processus fluvio-morphologiques d'érosion/dépôt et de limiter la sédimentation ; d'améliorer la qualité des habitats aquatiques et d'augmenter la diversité d'habitats à l'échelle de la plaine alluviale.

Le CSRPN rend un **avis favorable** avec les recommandations suivantes :

- prévoir un suivi de l'espèce « Rubanier émergé » à l'échelle de la réserve naturelle et sur une durée supérieure à quatre ans, pour comprendre la dynamique de l'espèce ;
- intégrer ce suivi spécifique dans le futur plan de gestion de la RNN.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

